



Pacte international relatif aux droits civils et politiques, fait à New York, le 16 décembre 1966 - Adhésion par les Fidji.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 16 août 2018, les Fidji ont adhéré au pacte désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 16 novembre 2018, conformément au paragraphe 2 de l'article 49 du pacte.

